

COMPTE RENDU SEANCE

Du jeudi 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 29 juin à dix-huit heures trente minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absents : LECUTIER Jean-Marc ; MONJAL Mathilde

Absents donnant procuration :

AUSSILLOU Pierre, a été nommé secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 20 avril 2023 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Délibération adoptant la nomenclature M57

Approbation et application de l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée pour le budget principal et budgets annexes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Subvention 2023/2024 à l'école communale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la subvention de 125€ par enfant de la commune.

Autorise le Maire à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération.

Tarif cantine 2023/2024

Il est proposé au conseil municipal de voter le tarif de la cantine pour l'année scolaire 2023/2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte à l'unanimité de fixer le tarif du repas à 4,00€ le ticket

Renouvellement ATSEM 2023 2024

Vu la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : aide à l'institutrice et activités périscolaires ;

Après délibération le conseil municipal décide :

Du recrutement d'un agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période scolaire 2023/2024.

Installation d'un médecin à Lagarrigue : demande de prise en charge des loyers par les communes voisines.

Mme Le Maire informe le conseil municipal que la Mairie de Lagarrigue sollicite les communes avoisinantes afin de leur demander une participation financière en vue de prendre en charge une partie des loyers de médecins souhaitant s'installer sur la commune de Lagarrigue.

Notre situation financière ne permet pas de donner une suite favorable à la demande faite par la Mairie de Lagarrigue.

Le conseil municipal à l'unanimité ne donne pas suite.

Demande d'autorisation temporaire d'occupation du gymnase par le Basket Club de Brassac.

Mme Le Maire explique au conseil municipal que la commune de Brassac doit effectuer des travaux importants de restauration de son gymnase municipal.

Pour cette raison le Brassac basket club se retrouve sans local d'entraînement. C'est pourquoi son Président, habitant de Boissezon, sollicite le gymnase municipal de Boissezon afin de permettre au club de continuer les entraînements pour la saison 2023-2024.

Mme Le Maire propose au conseil de prêter le gymnase municipal à titre gratuit au Brassac basket club pour la saison 2023-2024.

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité le prêt du gymnase à titre gratuit au Brassac basket club pour la saison 2023-2024.

Décision modificative n°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2183 : Matériel de bureau et info.	1 500.00 €	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	1 500.00 €	
D 2183 : Matériel de bureau et info.		1 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 500.00 €

Décision modificative n°2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 882.49 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 882.49 €	
D 6574 : Subv. fonct. organ. droit privé	200.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	200.00 €	
D 678 : Autres charges exception.		5 082.49 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		5 082.49 €

La séance est levée à 19h50